

**DÉLIBÉRATION du conseil municipal
du mercredi 04 juin 2025**

**Délibération n° 18
DEL 2025/045**

OBJET :

**Maison des Métiers du Cuir
Renouvellement d'adhésion au dispositif « BONS PLANS » 2025**

Date de convocation : 28 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 04 juin 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALE Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 6

M. MEHDI Saïd (pouvoir LEPINAY Marie-Christine)
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir HABERMEYER Olivier Bernard)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)

Secrétaire de séance : Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Le pass « Bons Plans » est un dispositif mis en place par l'Office de Tourisme du SMIX « Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités Médiévales ». Il se présente sous forme d'un passeport destiné à une clientèle touristique.

Ce Pass est distribué par le biais des hébergeurs aux visiteurs qui passent au moins 1 nuit dans le territoire du SMIX « Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités Médiévales ». Il permet un accueil privilégié des touristes et propose des tarifs préférentiels chez les prestataires touristiques partenaires, situés dans le territoire du SMIX « Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités Médiévales » ainsi que d'autres sites du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Le Pass « Bons Plans » offre également des réductions pour toutes les visites guidées programmées par l'Office de Tourisme dans les villes et villages tarnais. Par exemple, les villes comme Castelnau-de-Montmirail, Cordes-sur-Ciel, Gaillac, Lisle-sur-Tarn ou encore Puycelsi sont adhérentes à ce dispositif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-1 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal.

Considérant qu'être prestataire partenaire de ce dispositif est un moyen supplémentaire de valoriser la Ville de Graulhet et permet, dans le cadre du développement touristique, de faire découvrir la Maison des Métiers du Cuir.

Considérant que l'adhésion au Pass « Bons Plans » permet à son détenteur de bénéficier des tarifs préférentiels qui seront détaillés dans une décision qui fera suite à cette délibération.

Considérant que l'inscription à ce dispositif nécessite la signature d'une charte d'engagement de partenariat avec le SMIX « Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités Médiévales ».

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'AUTORISER la Mairie à signer la convention de partenariat avec le SMIX « Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités Médiévales ».

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance : SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Senat-Solofrizzo', written over a horizontal line.

Déposée en Préfecture le : **18 JUN 2025**

Publiée le : **18 JUN 2025**